Modèle de cotisations de membre SLG 2020

(Approuvé par les membres à l'occasion de l'Assemblée générale du 8 septembre 2020 à Lausanne)

a. Catégories de membres

1. **Les membres collectifs (personnes morales) sont partagés en quatre catégories:**
   - Fabricants, importateurs et commerce fabricants de sources lumineuses et fabricants de luminaires, grossistes et détaillants,
   - Planificateurs et installateurs,
   - Exploitants d'installations d'éclairage
   - NPO instituts et facultés de hautes écoles, écoles, associations et organismes de droit public
2. **Les membres individuels** sont des personnes physiques souhaitant obtenir des informations dans leur rôle de particuliers ou de spécialistes ou collaborer aux travaux de groupes spécialisés, sans être des collaborateurs d'un membre collectif. Il s'agit avant tout de retraités et d'étudiants. Les collaborateurs d'un membre collectif peuvent également demander l'adhésion comme membres individuels à titre de destinataires supplémentaires d'informations.
3. **Membres d'honneur**

b. Niveaux de cotisation

Les niveaux de cotisation pour membres collectifs dépendent du nombre et du taux d'occupation des collaborateurs travaillant en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein dans le secteur lumière/éclairage. Suivant la catégorie du membre, tous les collaborateurs actifs dans les fonctions suivantes sont comptés

- Fabricants, importateurs et commerce: développement et recherche, conseils, planification, service de vente interne, service de vente externe et marketing
- Planificateurs et installateurs: conseils, planification, installation et service
- Exploitants d'installations d'éclairage: planification, installation ainsi qu'exploitation et maintenance

Les membres de la catégorie NPO sont classés avec un forfait sans tenir compte du nombre de collaborateurs. Pour toutes les catégories, les collaborateurs n'ayant pas besoin de connaissances techniques dans le domaine de la lumière et de l'éclairage ne doivent pas être comptés. Ceux-ci englobent: administration, comptabilité et logistique. Pour le classement, c'est la somme des pourcents de poste (100% = 1 FTE) qui compte.

Le recensement se fait par auto déclaration au moment de l'entrée à la SLG et est répété régulièrement, en principe tous les trois ans – la première fois en 2012 – sous forme d'interrogation des membres. En cas d'incertitude, le secrétariat prend contact avec les différents membres. En cas de fausse déclaration, l'Association peut demander à une fiduciaire de vérifier certaines indications. Les coûts de ces enquêtes seront à la charge de la société membre concernée si le soupçon est confirmé. Le système de cotisations se présentera comme suit à dater du 1.1.2013 sur la base du nombre de FTE (Full-Time-Equivalents):

Système de cotisation sur la base du nombre de FTE (Full-Time-Equivalent)

Niveaux de cotisation	FTE	Unités de cotisations	Membres individuels	NPO	Fabricants, importeurs et commerce Planificateurs et installateurs Exploitants d'installations d'éclairage
1	1,1 - 5	3			CHF 555.-
2	5,1 - 10	5			CHF 925.-
3	10,1 - 20	9			CHF 1665.-
4	20,1 - 35	16			CHF 2960.-
5	35,1 - 50	25			CHF 4625.-
6	50,1 - 70	35			CHF 6475.-
7	≥ 70,1	50			CHF 9250.-

Table 1 : Cotisations à partir de 2021

Cotisations de membres

Membres collectifs: CHF 185.- / unité

Membres individuels: CHF 65.-

Personnes individuelles avec entreprise individuelle : 1.2 unité de cotisation = CHF 222.--

Schweizer Licht Gesellschaft
Association Suisse pour l'éclairage
Associazione Svizzera per la luce

SLG Geschäftsstelle
Römerstrasse 7
CH-4600 Olten

+41 62 390 00 60
info@slg.ch
www.slg.ch

Différenciation d'avantages

Les avantages pour membres individuels et collectifs varient comme indiqué à la table 2.

Avantages	Membres collectifs			Membres individuels	
	PO total fabricants de sources lumineuses, fabricants de luminaires, commerce de detail, commerce de gros, entreprises de planification et bureaux d'ingénieurs, installateurs	**Exploitants**	**NPO**	**Membres individuels**	**Membres individuels des membres NPO**
Informations Reçoit des informations, a accès à la zone protégée du site	oui	oui	oui	oui	a accès aux informations par l'organisation correspondante
Avantages de prix pour les courses SLG	oui	oui	oui	non	non
Avantages de prix aux journées nationales et internationales				oui	
Avantages de prix pour publications				oui	
Coopération a la possibilité de coopérer aux groupes spécialisés et de travail	oui	oui	oui	oui	non
Inscriptions gratuites sur: **-annonces d'emploi** -liste de branche	oui	oui	oui	non	non
Marketing Utilisation du logo sur le propre site	oui	oui	oui	non	non

Table 2 : différenciation d'avantages

Olten, 12.05.2020

Schweizer Licht Gesellschaft
Association Suisse pour l'éclairage
Associazione Svizzera per la luce

SLG Geschäftsstelle
Römerstrasse 7
CH-4600 Olten

+41 62 390 00 60
info@slg.ch
www.slg.ch